Doc publique

Documentation publique du service

- Banques d'images pour sites web et communication

Banques d'images pour sites web et communication

Quelles images utiliser ?

Vous avez besoin d'images pour un site web, une présentation, une publication imprimée ou sur les réseaux sociaux ?

Sauf si vous utilisez vos propres photos ou créations graphiques, la question des droits d'auteur se pose inévitablement. Il est en effet interdit d'utiliser des images trouvées au hasard sur Internet pour votre site ou vos publications sans vérifier leur licence ou obtenir l'autorisation de leur propriétaire.

> Le non respect du droit d'auteur pour des images utilisées dans vos sites web et publications peut vous exposer à des poursuites juridiques.

C'est pour cette raison que nous vous proposons:

- des images des collections de l'Unil, pour lesquelles nous possédons les droits d'auteurs
- des liens vers des banques d'images gratuites, souvent sous licence libre Creative Commons zéro (CC0)
- pour les employé·e·s de l'Unil et de ses institutions partenaires, des images de la banque d'images commerciale Dreamstime (pour les sites web Unil et les publications sur les comptes Unil des réseaux sociaux).

Images de l'Unil

Unicom, le service de communication de l'Unil, propose l'accès à plusieurs banques d'images de l'Unil et du campus.

Banques d'images gratuites

Ressources

Les images des banques d'images ci-dessous sont en principe sous licence CC0 (=Creative Commons zero), ce qui signifie que vous pouvez les utiliser gratuitement sur vos sites. Veuillez cependant vérifier la licence applicable à chaque image que vous téléchargez directement sur sa page de téléchargement.

Selon les termes de la licence CC0, la mention de l'auteur de l'image n'est pas obligatoire, mais elle est simplement conseillée.

- Pexels (licence)
- Pixabay (licence)
- StockSnap (licence)
- Unsplash sauf images Unsplash+ (licence)

Remarques:

- cette liste n'est pas exhaustive
- sur certains sites, il faut se créer un compte utilisateur pour pouvoir télécharger des images
- certains de ces sites proposent également des fichiers vidéo (notamment Pexels et Pixabay)
- plusieurs sites se financent par la publicité en affichant également des images payantes provenant de banques d'images commerciales.

Copyright d'images

Le copyright d'images est un domaine complexe, attention à divers problèmes qui peuvent se poser:

- Certains photographes mettent parfois à disposition dans des banques d'images gratuites des images qu'ils ont réalisées, mais pour lesquelles ils ne possèdent pas tous les droits (par exemple l'accord de personnes reconnaissables, ou les droits de copyright des marques ou de certains lieux ou monuments).
- Certaines banques d'images gratuites mettent à disposition des images provenant d'autres banques gratuites, mais cette situation peut évoluer dans le temps (par exemple la banque d'images A vous propose une image qui provient en fait de la banque d'image B, qui entretemps ne la propose plus).
- Pour protéger leur droits de leurs images, de nombreux photographes font appel à des entreprises dotées de moyens de détection des utilisations de leurs images, qui fondent leur business model sur des réclamations de compensations financières pour les utilisations illicites ou ne mentionnant pas les auteurs. Pour complexifier la situation, certains individus peu scrupeuleux pratiquent également le copyright trolling pour tenter de s'enrichir illégalement.
- Par rapport aux différentes licences d'images libres de droits, le fait qu'un image puisse être utilisée gratuitement ne signifie pas forcément que son auteur ne doive pas être mentionné. Par exemple si vous utilisez une image gratuite sous licence Creative Commons autre que CC0 et que vous ne mentionnez pas sa source, ceci peut faire l'objet de poursuites.

Banque d'images commerciales Dreamstime

Le Centre informatique a souscrit un abonnement à la banque d’images commerciales Dreamstime. Cet abonnement n’est pas illimité, mais soumis à un quota mensuel. Il nous permet de fournir des images commerciales, en quantité limitée, aux employé·e·s de l'Unil et de ses institutions partenaires, pour leurs sites web Unil et publications profesionnelles Unil, ceci à certaines conditions figurant sur le formulaire de demande. La plus importante de ces conditions est que la source de l'image doit impérativement être mentionnée de manière complète.

L'accès à ce service est réservé aux employé·e·s de l'Unil et de ses institutions partenaires.

Notre délai de traitement des demandes est en principe de 5 jours ouvrables au maximum. Selon nos disponibilités et le quota de notre abonnement, il se peut que ce délai soit parfois plus long.

- Voir les images de la collection Dreamstime (notre abonnement inclut uniquement les images, mais pas les fichiers vidéo ou audio)

- Formulaire de commande d'images Dreamstime (authentification Unil requise, les commandes d'images doivent être faites exclusivement au moyen de ce formulaire)